



Projet de note conceptuelle

Deuxième dialogue politique sur la facilitation de la mise en œuvre du Programme pour le Développement des Infrastructures en Afrique (PIDA)

**Thème: Engagement des Etats pour un développement accéléré
des infrastructures régionales et continentales**

**24 au 26 Septembre 2019
Malabo, Guinée-Equatoriale**

I. INTRODUCTION

L'Afrique est l'un des continents qui ont le plus besoin d'accélérer le développement de ses infrastructures. Cette assertion est d'autant plus vraie que les besoins en infrastructures font un large consensus auprès des décideurs politique et économique. Au-delà des discours, la question des infrastructures en Afrique a toujours fait l'objet de préoccupations majeures notamment au sein des Etats membres de l'Union africaine. En effet, l'eau, l'assainissement, les énergies, les technologies de l'information et de la communication et les transports sont des éléments moteurs au développement économique et social de notre continent.

De toute évidence, la transformation physique et économique de notre continent ne peut se faire sans un réseau d'infrastructures fiable et de qualité. Comme l'indique l'Agenda 2063, la mise en place des infrastructures résilientes est un prérequis, pour le développement durable de nos économies. Plusieurs rapports de la Banque Mondiale (2006 ; 2014), de la Banque africaine de Développement (2018), ou encore de la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (2015) reconnaissent collectivement l'importance de financer les infrastructures sur le continent.

Face à cela, plusieurs estimations ont été retenues pour analyser les besoins en infrastructures sur le Continent. Le chiffrage et les méthodes d'analyses des besoins financiers varient fortement selon les objectifs visés. Par exemple, dans le cadre du Programme de Développement des Infrastructures en Afrique, les engagements financiers dans la réalisation des projets du plan d'action prioritaire (2012-2020) sont estimés à 68 milliards de dollars, soit près de 8 milliards de dollars par an sur une période de 9 ans.

Par ailleurs, et selon les données recueillies auprès de la Banque Mondiale (2018), les besoins en infrastructures sont estimés à 93 milliards de dollars par an pour le continent africain. Un montant considérable puisqu'il représente entre 10 et 12 % du PIB des pays à revenu intermédiaire et entre 25 et 36 % pour les pays à faible revenus. En ce qui concerne le Global Infrastructure Outlook (initiative portée par le G20), celui-ci table sur des besoins de financement en infrastructure de 174 milliards de dollars par an pour l'ensemble du continent. Le Consortium des Infrastructure pour l'Afrique (2010), tablait dans son évaluation sur les mêmes besoins, à hauteur de 93 milliards de dollars par an pour le continent africain.

On l'a bien compris, quelles que soient les estimations retenues, les besoins s'avèrent donc énormes pour les pays africains. Les conditions actuelles des économies de certains pays d'Afrique marquées par la volatilité sur les marchés d'exportation montrent l'intérêt de prioriser le développement des infrastructures sur le continent. En outre, les coûts colossaux pour la construction des infrastructures restent un défi important pour les 55 Etats membres de l'Union Africaine. Il ne fait aucun doute que le déficit en infrastructure est criant en Afrique.

Ainsi, le Programme pour le Développement des Infrastructures en Afrique (PIDA) a été conçu comme un programme continental qui vise à la mise en place d'une vision, des politiques, des stratégies et d'un programme de développement des infrastructures à l'échelle régionale et continentale dans les secteurs des transports, de l'énergie, des eaux et des TIC. Le Programme pour le Développement des Infrastructures a été créé en vue de prioriser les besoins en Infrastructure en Afrique. Le PIDA s'inscrit en outre, comme le programme de référence pour le développement des infrastructures régionales et continentales en Afrique.

Le PIDA vise à faciliter l'intégration économique et sociale du continent africain par la création de marchés continentaux et régionaux. Le PIDA couvre quatre (4) secteurs à savoir : les transports, l'énergie, les technologies de l'information et de la communication (TIC) et les eaux transfrontalières. La mise en œuvre du PIDA est subdivisée en trois (3) phases principales, à savoir: le court terme (2012-2020), également appelé plan d'action prioritaire du PIDA (PIDA PAP), à moyen terme (2021-2030) et à long terme (2031-2040).

Depuis l'adoption du PIDA en 2012 des progrès notables ont été enregistrés dans les quatre secteurs: mise en place de structures institutionnelles et opérationnelles, préparation et mise en œuvre de projets. En outre, les États membres ont accompli des progrès considérables pour assurer la mise en œuvre des projets PIDA. Sur les 433 projets individuelles répertoriés, environ 32% (131 projets) sont en construction ou déjà opérationnels, 16% sont en cours de structuration en vue de la passation de marché, tandis qu'environ 26% sont entre les phases de conception et celles de pré-faisabilité et de faisabilité.

En dépit des progrès importants accomplis dans la mise en œuvre du PIDA PAP, il est toujours urgent de continuer à collaborer avec toutes les parties prenantes concernées pour assurer la fourniture accélérée des infrastructures régionales et continentales. Lors de la première session ordinaire du Comité technique spécialisé sur les transports, les infrastructures transcontinentales et interrégionales, l'énergie et le tourisme (CTS-TTIET) qui s'est tenue en mars 2017 à Lomé, au Togo, les Ministres en charge des transports et de l'énergie ont recommandé à la Commission de l'Union Africaine d'entamer les consultations pour la préparation de la seconde phase du PIDA (PIDA PAP 2, 2021-2030).

Le processus de préparation de la seconde phase du PIDA PAP se veut très inclusif de toutes les parties à savoir: les États membres de la Commission de l'Union africaine, les Communauté Economiques et Régionales (CER), les Institutions africaines, les Organisations de la société civile, le secteur privé, les jeunes et les femmes d'Afrique, les partenaires au développement africains et non-africains. Il passera par cinq (5) principales étapes qui sont:

- La revue à mi- terme de la mise en œuvre du PIDA PAP ;
- Les études de demande de marché ;
- Le développement d'une approche de corridor intégré ;

- Le développement des critères de sélection de projets pour la nouvelle phase ;
- La sélection de projets prioritaires du PIDA PAP 2.

Parmi les principales conditions préalables au succès continu et à l'accélération de la mise en œuvre du PIDA figurent également: (i) l'harmonisation des politiques régionales entre les Communautés Économiques Régionales (CER), (ii) la coordination des parties prenantes, (iii) la création d'une politique favorable et d'un environnement financier facilitant les investissements privés dans les infrastructures et (iv) la bonne préparation de projets en vue de la mobilisation des ressources financières publiques, du secteur privé et des partenaires au développement.

C'est dans ce cadre que les ministres en charge des Transports, des infrastructures transcontinentales et interrégionales, de l'énergie et du tourisme, réunis au Caire, République arabe d'Égypte, les 16 et 17 avril 2019, lors de la Seconde session du Comité technique spécialisé (CTS) sur les transports, les infrastructures intercontinentales et interrégionales, l'énergie et le tourisme ont:

1. Demandé à la Commission de l'Union africaine (CUA) et à l'Agence de développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD), conjointement avec la Banque africaine de développement, d'accélérer l'élaboration de deuxième phase du Plan d'action prioritaire du Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA PAP 2), en intégrant les dimensions genre et jeunesse, qui devrait être soumis aux organes directeurs de l'UA pour examen et adoption avant janvier 2021;
2. Invité la CUA et l'AUDA à mobiliser des ressources financières pour le PIDA PAP 2 avec l'appui de la Banque africaine de développement et des autres partenaires au développement ;

Conscients du rôle des femmes dans le développement des infrastructures sur le continent les ministres se sont félicités du lancement du Réseau africain pour les femmes dans les infrastructures (ANWIn) et ont exhorté la CUA et l'AUDA-NEPAD de donner la priorité au lancement de l'ANWIn.

C'est dans ce contexte que la Commission de l'union africaine (CUA) en collaboration avec la République de Guinée Equatoriale, la Banque Africaine de développement (BAD), l'Agence de développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD) et la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), organise du **24 au 26 Septembre 2019** un dialogue politique pour la facilitation et la mise en œuvre du PIDA. Le thème de la conférence s'intitule: ***engagement des Etats pour un développement accéléré des infrastructures régionales et continentales.***

Outre l'examen du processus de mise en œuvre du PIDA, une autre question cruciale ayant préoccupé les ministres au cours de la deuxième session ordinaire du CTS-TTIET est celle de la finalisation, de la validation et de l'adoption du mécanisme de règlement des différends lié à la décision de Yamoussoukro et du marché unique de transport aérien en Afrique (MUTAA). Après avoir examiné le projet de document sur le mécanisme de règlement des différends, les ministres ont adopté la feuille de route suivante:

- Le département des infrastructures et de l'énergie devra soumettre le projet de l'instrument de règlement des différends au bureau du conseiller juridique de la Commission de l'Union africaine pour examen ;
- La Commission de l'Union africaine devra envoyer le projet d'instrument de règlement des différends validé à tous les États membres pour observations ;
- La Commission de l'Union africaine devra convoquer un groupe de travail composé de parties prenantes pour examiner le projet d'instrument de règlement des différends en tenant compte des observations des États membres ;
- La Commission de l'Union africaine doit organiser un atelier continental réunissant des hauts fonctionnaires et des experts de tous les États membres et des principales parties prenantes afin d'examiner le projet d'instrument de règlement des différends.
- Le projet révisé de l'instrument de règlement des différends devra être examiné par le CTS-TTIET lors de sa prochaine session afin d'être soumis au CTS sur la justice et les questions juridiques.

Le processus a commencé. À cet égard, par souci de commodité, le département des infrastructures et de l'énergie a décidé de tirer parti de la conférence de dialogue PIDA pour réunir les hauts fonctionnaires et les experts de tous les États Membres et les principales parties prenantes afin d'examiner et de valider l'instrument relatif au mécanisme de règlement des différends afin de faciliter sa soumission au CTS sur la justice et les affaires juridiques en novembre 2019 pour approbation par le Sommet de l'UA en février 2020.

II. LES OBJECTIFS DE LA CONFERENCE

L'objectif principal de ce dialogue politique est de fournir une plate-forme aux États membres de créer des synergies avec les différentes institutions de mise en œuvre, les parties prenantes régionales et continentales. Plus précisément, le dialogue vise à sensibiliser les parties prenantes sur l'état de mise œuvre, sur le processus de développement de la nouvelle phase du PIDA PAP (2021-2030) afin d'avoir leur contributions sur ce processus et plus particulièrement comment adopter une stratégie continentale de mobilisation de fonds pour la préparation et la mise en œuvre des projets. En outre, il fournira une plateforme pour proposer une stratégie continentale sur les

partenariats de développement des infrastructures avec des organisations et les pays non Africains.

La réunion sera l'occasion de faire des propositions concrètes et des actions qui peuvent aider à mettre un accent particulier sur le sous-secteur de transport maritime et le désenclavement des zones rurales dans les priorités continentales pour la prochaine décennie. Plus précisément, le but de la réunion est de:

- Mettre à jour l'état de mise en œuvre des projets du PIDA
- Institutionnaliser une stratégie de financement des projets PIDA notamment définir les modalités de contribution des Etats membres au fond spécial du NEPAD-IPPF et au mécanisme de livraison de service du PIDA (PIDA SDM).
- Établir des équipes de coordination de PIDA (comme mandaté par le CTS) au niveau des CER et au niveau des États membres pour soutenir la mise en œuvre des projets du PIDA à travers les sous-secteurs du PIDA y compris dans les phases de préparation de projets. Ceci met un accent particulier sur le processus de développement du PIDA PAP2.

Enfin, l'événement servira à la demande du CTS-TTIIET de convoquer des hauts fonctionnaires et des experts de tous les États membres et des principales parties prenantes pour examiner et valider le projet de l'instrument du mécanisme de règlement des différends de la décision de Yamoussoukro et du marché unique du transport aérien en Afrique.

III. L'ORGANISATION DE LA CONFERENCE

Ce dialogue politique se déroulera sous forme de sessions plénières, des panels de discussion sur des thématiques important et des groupes de travail pour apporter une réflexion analytique sur certains sujets clés. La réunion se déroulera en trois parties :

- La première partie comprendra une discussion technique détaillée sur le PIDA, la présentation des résultats de l'analyse comparative, du projet de l'approche de corridor et des critères de sélection des projets. En outre les enjeux critiques dans le domaine du développement des infrastructures et de l'industrialisation seront débattus et feront l'objet de recommandations qui contribueront à ce processus.
- La deuxième partie comprendra une séance de revue des mécanismes de financement des projets tels que préconisés par le PIDA et proposera des alternatives pour mobiliser suffisamment de ressources pour faire avancer les projets y compris les projets d'infrastructures intégrées pour le désenclavement des zones rurales.
- La troisième partie comprendra une table ronde sur l'importance du secteur des transports maritimes et l'implémentation de la charte africaine des Transports Maritimes révisée et l'impact sur les échanges commerciaux avec l'adoption de la zone de libre-échange continentale.

Les participants s'engageront les uns avec les autres dans un format ouvert, dynamique et multipartite, orienté vers le partage des connaissances, l'apprentissage mutuel et la production de recommandations concrètes. Des personnes-ressources clés provenant notamment du secteur privé, du milieu universitaire et des organisations non gouvernementales (ONG), du Réseau africain pour les femmes dans les infrastructures (ANWIn) et des jeunes, présenteront leurs points de vue sur des questions et des expériences particulières et stimuleront la discussion par les participants. Les modérateurs des différentes sessions orienteront de manière appropriée les discussions vers la collecte des recommandations et des approches novatrices pour traiter du développement des infrastructures qui aboutira à la transformation structurelle de l'Afrique.

En outre, une réunion spéciale sera organisée pour les hauts responsables de l'aviation et les experts des États membres et des principales parties prenantes afin de valider le projet de l'instrument relatif au mécanisme de règlement des différends de la décision de Yamoussoukro et du marché du transport aérien unique en Afrique.

IV. LES RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus sont les suivants :

- Constitution des équipes nationales de coordination du PIDA ;
- Définition d'une feuille de route pour la mise en œuvre des projets du PIDA au national
- Définition des modalités de contributions financières des Etats membres au fond spécial du NEPAD IPPF et du mécanisme de livraison de service du PIDA (PIDA SDM)
- Mise à jour des fiches projets du PIDA par les Etats membres
- Promotion de la charte africaine des transports maritimes révisée 2010 ;
- Valorisation du secteur maritime dans la mise en œuvre du PIDA PAP 2 ;
- Validation de la stratégie de désenclavement des zones rurales et reculées
- Recommandation préliminaire des critères de sélection de projets pour PIDA PAP 2 et l'approche de corridors.
- Instrument finalisé et validé du mécanisme de règlement des différends de la décision de Yamoussoukro et du marché unique du transport aérien en Afrique.

V. LES DOCUMENTS DE BASE

Les documents suivants seront nécessaires :

- Le rapport de mise en œuvre du PIDA PAP
- Le processus de développement du PIDA PAP2
- La charte africaine des transports maritimes révisée
- Projet de stratégie pour la mobilisation de ressources pour le fond spécial du NEPAD IPPF
- Le projet de la stratégie de l'Union africaine pour le désenclavement des zones rurales et reculées
- Les rapports de démarrage des études pour le développement de PIDA PAP2
- La note conceptuelle du réseau africain des femmes en infrastructure (ANWIN)
- Projet de l'instrument relatif au mécanisme de règlement final des différends.

VI. LES PARTICIPANTS

Environ 300 participants sont attendus : les représentants des ministères sectoriels, les responsables du développement des infrastructures; les organismes chargés de la promotion des investissements en infrastructures; les Communautés Economiques Régionales (CER), la société civile et le secteur privé, les agences des Nations Unies, les jeunes, les femmes, les bailleurs de fonds et les partenaires au développement ainsi que les principaux acteurs des sous-secteurs de l'aviation et des transports maritimes..

VII. LIEU ET DATE

La réunion se déroulera du 24 au 26 Septembre 2019 à Malabo, en Guinée-Equatoriale

VIII. INFORMATIONS

Les personnes à contacter pour de plus amples informations sont les suivantes :

Raissa-Julie Ada Allogo

Fonctionnaire principale des transports,
Département des infrastructures et énergie
P.O. Box 3243, Addis Abeba, Ethiopie
Commission de l'Union africaine
adaallogor@africa-union.org
Tel +251-11 551 24 68 Ext. 2468

Martha Yitayew

Assistante administrative,
Département des infrastructures et énergie
P.O. Box 3243, Addis Abeba, Ethiopie
Commission de l'Union africaine
MarthaY@africa-union.org
Tel +251-11 551 77 00 Ext 2410